



# Programmes régionaux

ET ACCORDS DE PARTENARIAT ÉCONOMIQUE



d'une union économique. À plus long terme, il est aussi prévu de créer une union monétaire. Avec 34,2 pour cent des importations, l'Union économique et monétaire Ouest Africaine est le principal partenaire commercial du Mali, contre 2,3 pour cent seulement pour les pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ne faisant pas partie de l'UEMOA.

## Les accords de partenariat économique - APE

En 2000, en signant l'Accord de Cotonou, les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique - dits pays ACP - et l'Union européenne se sont engagés à définir de nouvelles relations commerciales mieux adaptées à la nécessité d'une intégration progressive et maîtrisée des pays ACP dans le commerce international. En effet, sous les traités précédents (Conventions de Lomé) le commerce avait peu contribué au développement des pays ACP. Les échanges se sont concentrés sur un petit nombre de produits et n'ont pas réussi à inciter à la diversification de l'économie ou à créer une dynamique de développement par le commerce. Par ailleurs, les préférences tarifaires non réciproques du système Lomé n'étaient pas conformes aux règles de l'Organisation mondiale du commerce à laquelle les pays ACP et l'UE adhèrent. L'objectif des Accords de Partenariat économique est donc d'ouvrir progressivement les économies des pays ACP par un meilleur accès à de nouveaux marchés régionaux et internationaux en vue d'enclencher un processus d'investissement et de croissance, en conformité avec la réglementation de l'Organisation mondiale du commerce.

## L'intégration régionale en Afrique de l'Ouest

Le Mali est un carrefour, qui possède une frontière commune avec sept pays d'Afrique de l'Ouest et saharienne. Il fait partie avec le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Niger, le Sénégal et le Togo de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine - UEMOA, dont le siège est à Ouagadougou au Burkina Faso. L'Union économique et monétaire Ouest Africaine est fondée sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale commune. Le Mali partage avec les sept autres États membres, une monnaie unique, le franc CFA, dont le taux de change avec l'euro est fixe: 1 € = 655,957 FCFA.

En plus de l'Union économique et monétaire Ouest Africaine, le Mali fait partie de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - CEDEAO comprenant tous les pays de l'UEMOA et le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone. La mission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest est de promouvoir l'intégration régionale. Elle couvre les domaines politique, diplomatique, militaire et sécuritaire et les questions d'intégration économique. Au niveau de la politique commerciale, les travaux en cours visent à adopter un tarif extérieur commun pour tous les pays, comme un pas important vers la création

Le Mali participe aux négociations d'un accord entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest, qui sont, pour la sous-région, menées par la Commission de la CEDEAO en partenariat avec la Commission de l'UEMOA. La partie Afrique de l'Ouest a décidé d'inclure un représentant de la société civile dans le cadre de ses négociations. Le Mali appuie la conclusion d'un accord complet et est actif dans la préparation de positions communes de la partie ouest africaine, notamment au sujet du démantèlement tarifaire et la liste des produits exemptés de l'ouverture progressive du marché. La société civile du pays suit également avec grand intérêt les développements dans ce domaine.

### Programmes d'accompagnement de l'APE

Le Mali bénéficie des appuis dans le cadre du Programme indicatif régional de l'Union européenne avec l'Afrique de l'Ouest. Le Programme indicatif régional vise principalement l'approfondissement de l'intégration régionale et la mise en œuvre de l'APE ainsi que la consolidation de la bonne gouvernance et de la stabilité régionale.

Dans ce cadre, le Mali bénéficie de l'appui au Programme Qualité-2 de l'UEMOA disposant d'un budget de 6 millions d'euros et financé par le Programme indicatif régional Afrique de l'Ouest du 9<sup>e</sup> FED. Ce programme prévoit une enveloppe spécifique pour financer un programme d'action national au Mali dans les domaines de la démarche qualité dans les entreprises, la métrologie, la normalisation, la certification et l'accréditation.

Pour renforcer davantage l'intégration régionale et l'accompagnement de l'APE, le budget du Programme indicatif régional du 10<sup>e</sup> FED pour l'Afrique de l'Ouest qui couvre les années 2008 à 2013 a plus que doublé par rapport à celui du 9<sup>e</sup> FED pour atteindre 597 millions d'euros (391,6 milliards de Fcfa). Les activités spécifiques à financer par le PIR seront calées sur les priorités du Programme APE pour le développement - PAPED - en cours de finalisations par les pays de l'Afrique de l'Ouest. Les domaines suivants seront abordés pour la mise en œuvre du Programme indicatif régional :

- La consolidation de l'intégration régionale à travers la convergence des unions douanières

de la CEDEAO et de l'UEMOA, la coordination des politiques macroéconomiques et la mise en œuvre des politiques régionales.

- L'amélioration de la compétitivité des entreprises ouest africaines, notamment des secteurs potentiellement touchés par une concurrence accrue suite à la mise en œuvre de l'APE.
- L'absorption de l'impact fiscal net du démantèlement tarifaire en complémentarité avec les réformes fiscales.
- Les appuis à la politique d'inter-connectivité et de renforcement des infrastructures, notamment à la politique de facilitation des transports des deux organisations régionales.
- Un appui institutionnel à la gouvernance économique en renforçant les institutions d'intégration régionale de la région.

En complément, l'amélioration de la qualité des produits maliens fait l'objet d'un programme d'appui au secteur privé dans le cadre de l'APE qui sera financé sur le Programme indicatif national du 10<sup>e</sup> FED à hauteur de 5 millions d'euros. Ce projet vise à renforcer la compétitivité des entreprises et des secteurs potentiellement menacés par la concurrence internationale suite au démantèlement des tarifs douaniers.

Enfin, l'Union européenne finance des études d'accompagnement visant à éclairer certains aspects spécifiques des négociations et/ou de la mise en œuvre de l'APE.